

REGLEMENT DU JEU MEDI TELECOM **« Orange Esport Talents - eFootball° »**

PREAMBULE

MEDI TELECOM SA, société anonyme de droit marocain au capital social de 2.373.168.700 Dirhams, ayant son siège social au Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc, Immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 97815, Identification Fiscale n° 108 6826, représentée par son Directeur Général, M. Hendrik KASTEEL, ci-après dénommée « **MEDI TELECOM** ».

MEDI TELECOM organise, via son prestataire ATLAS GAMING SARL, pendant la période de jeu reprise au sein de l'article 2 des présentes et sur tout le territoire du Royaume du Maroc des tournois pour chacun des 2 (deux) jeux vidéo sur console « eFootball™ 2024° » et « EA Sports FC 24 » (ci-après désignés « **Tournois** ») dans le cadre d'une compétition dénommée « **Orange Esport Talents - eFootball** » (ci-après dénommé « **le Tournoi** ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 1 : CIBLE

La participation au présent jeu est ouverte pendant la période de jeu reprise au sein de l'article 2 des présentes à l'ensemble des personnes physiques majeures résidant au Maroc, conformément aux conditions définies par MEDI TELECOM au sein du présent règlement.

Toutefois, sont exclus de la participation au présent jeu :

- L'ensemble des collaborateurs de MEDI TELECOM et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs de MEDI TELECOM ;
- Maître Ihsane Bensouda, notaire à Casablanca et l'ensemble de son personnel ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que ces derniers ;
- L'ensemble des collaborateurs des agences partenaires de MEDI TELECOM et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
- Les distributeurs agréés de MEDI TELECOM et l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
- Les sociétés partenaires de MEDI TELECOM ou participant à l'organisation dudit jeu à savoir ATLAS GAMING SARL ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
- Les personnes n'ayant pas atteints l'âge de 18 (dix-huit) ans et les personnes morales.

Dans l'hypothèse où l'une des personnes exclues par le présent règlement participe au jeu objet des présentes et est déterminée comme gagnante, celle-ci ne sera pas reconnue comme gagnante et ne se verra attribuer aucun gain. Dans cette hypothèse, MEDI TELECOM pourra l'attribuer de plein droit à un autre gagnant.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent jeu se déroule du 27 novembre 2023 à 00h00min01s au 6 janvier 2024 à 23h59min59s inclus.

La période de jeu précitée est ci-après désignée par (« la Période du jeu »).

ARTICLE 3 : PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au présent jeu et tenter de gagner l'un des gains indiqués au sein de l'article 6 ci-dessous, le participant doit suivre les étapes suivantes :

3.1 Phase d'inscription au jeu (ci-après désignée « Phase d'Inscription »)

Les inscriptions seront ouvertes comme suit :

Semaine 1 :

- Pour le Tournoi « eFootball™ 2024 » : du 27 novembre 2023 à 09h00min01s au 29 novembre 2023 à 17h29min59s inclus ;
- Pour le Tournoi « EA Sports FC 24 » : du 27 novembre 2023 à 09h00min01s au 29 novembre 2023 à 17h29min59s inclus.

Semaine 2 :

- Pour le Tournoi « eFootball™ 2024 » : du 4 décembre 2023 à 09h00min01s au 6 décembre 2023 à 17h29min59s inclus ;
- Pour le Tournoi « EA Sports FC 24 » : du 4 décembre 2023 à 09h00min01s au 6 décembre 2023 à 17h29min59s inclus.

Semaine 3 :

- Pour le Tournoi « eFootball™ 2024 » : du 11 décembre 2023 à 09h00min01s au 13 décembre 2023 à 17h29min59s inclus ;
- Pour le Tournoi « EA Sports FC 24 » : du 11 décembre 2023 à 09h00min01s au 13 décembre 2023 à 17h29min59s inclus.

Semaine 4 :

- Pour le Tournoi « eFootball™ 2024 » : du 18 décembre 2023 à 09h00min01s au 20 décembre 2023 à 17h29min59s inclus ;
- Pour le Tournoi « EA Sports FC 24 » : du 18 décembre 2023 à 09h00min01s au 20 décembre 2023 à 17h29min59s inclus.

Les Tournois s'étaleront sur une durée de 4 (quatre) semaines (ensemble ci-après désignés « Evènement »).

Les personnes participant au Tournoi « eFootball™ 2024 » et « EA Sports FC 24 » sont ci-après désignées les « Joueurs ».

Chaque personne désirant participer au Tournoi « eFootball™ 2024 » est tenue de se connecter sur la page www.orange.ma/esporttalents et de cliquer sur le bouton « Participer » qui renvoie vers la page <https://orange.ma/quiz/esporttalents>. Ladite personne devra sélectionner le Tournoi « eFootball™ 2024 » et cliquer dessus pour remplir le formulaire d'inscription correspondant audit Tournoi.

Le Joueur doit être éligible et ce conformément aux conditions reprises au sein de l'article 1 du présent règlement.

Chaque personne désirant participer au Tournoi « EA Sports FC 24 » est tenue de se connecter sur la page www.orange.ma/esporttalents et de cliquer sur le bouton « Participer » qui renvoie vers la page <https://orange.ma./quiz/esporttalents>. Ladite personne devra sélectionner le Tournoi « EA Sports FC 24 » et cliquer dessus pour remplir le formulaire d'inscription correspondant audit Tournoi.

Le Joueur doit être éligible et ce conformément aux conditions reprises au sein de l'article 1 du présent règlement.

Chacun des Participants sera contacté par courriel et sera dans l'obligation de confirmer son inscription à l'un des Tournois en cliquant sur le lien de confirmation qui apparaîtra dans ledit courriel et ce, dans un délai de 12h (douze heures) à compter de sa notification.

Les 1024 (mille vingt-quatre) premières personnes ayant confirmé leur participation à l'un des Tournois seront les Joueurs participants à l'Evènement dont le nombre se décline comme suit :

eFootball™ 2024 : 128 (cent vingt-huit) Joueurs chaque semaine, soit 512 (cinq cent douze) Joueurs par Tournoi.

EA Sports FC 24 : 128 (cent vingt-huit) Joueurs chaque semaine, soit 512 (cinq cent douze) Joueurs par Tournoi.

Les personnes n'ayant pas confirmé leur participation ne pourront participer à aucun Tournoi et ce, sans que la responsabilité de MEDI TELECOM ne puisse être engagée.

Suite à la confirmation du jour de participation des Joueurs, ceux-ci recevront un courriel contenant le lien de la plateforme « Serveur Discord » ci-après désignée (« Plateforme de jeu »).

3.2 Phases de qualification aux Tournois (ci-après désignée « Phase de Qualification ») :

Les Phases de Qualification pour chaque Tournoi se dérouleront selon le planning repris en Annexe 1.

- **eFootball™ 2024** : les qualifications se joueront en format coupe du monde, 128 (cent vingt-huit) Joueurs dans un arbre. Le premier jour de qualification se jouera le vendredi de chaque semaine (1^{er} tour et deuxième tour). Les deux derniers tours se joueront le dimanche de chaque semaine. Au total, 2 (deux) Joueurs seront qualifiés pour la Phase finale par semaine.
- **EA Sports FC 24** : les qualifications se joueront en format coupe du monde, 128 (cent vingt-huit) Joueurs dans un arbre. Le premier jour de qualification se jouera le jeudi de chaque semaine (1^{er} tour et deuxième tour). Les deux derniers tours se joueront le samedi de chaque semaine. Au total, 2 (deux) Joueurs seront qualifiés pour la Phase finale par semaine.

A l'issue de la Phase de Qualification des Tournois, 16 (seize) Joueurs seront qualifiés pour la Phase Finale pour les deux Tournois.

Par conséquent, est repris ci-dessous un récapitulatif du nombre de Joueurs qualifiés pour la Phase Finale :

- **eFootball™ 2024** : 8 (huit) Joueurs seront qualifiés à la Phase Finale ;
- **EA Sports FC 24** : 8 (huit) Joueurs seront qualifiés à la Phase Finale.

3.3 Organisation des finales de chaque Tournoi (ci-après désignées « Phase Finale ») :

Les Phases Finales de chaque Tournoi se dérouleront selon le planning repris en Annexe 1.

Les Phases Finales de chacun des Tournois se dérouleront au Megarama de Casablanca situé au Boulevard de la Corniche, Casablanca, au Royaume du Maroc (ci-après désigné « Lieu de la Fianale^o») où seront présents 2 (deux) commentateurs spécialisés en gaming et 6 (six) modérateurs de jeux. Le commentateur et les modérateurs devront animer les Phases Finales, en assurer la bonne tenue et assister les Joueurs de chaque Tournoi.

Les Joueurs disposeront pour les Phases Finales de :

- **Pour le Tournoi eFootball™ 2024** : (i) manettes de console de jeu Playstation fonctionnelles nécessaires, (ii) consoles de jeu Playstation fonctionnelles nécessaires, (iii) chaises et (iv) casques audio afin que les Joueurs puissent disputer la Phase Finale dans les meilleures conditions.
- **Pour le Tournoi EA Sports FC 24** : (i) manettes de console de jeu Playstation fonctionnelles nécessaires, (ii) consoles de jeu Playstation fonctionnelles nécessaires, (iii) chaises et (iv) casques audios afin que les Joueurs puissent disputer la Phase Finale dans les meilleures conditions.

ARTICLE 4 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Joueurs reconnaissent et acceptent que les données collectées, dans le cadre du présent jeu, objet des présentes, feront l'objet d'un traitement sous forme de fichiers papiers ou informatiques et ce, conformément à la loi n° 09-08 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données collectées sont traitées par MEDI TELECOM aux fins d'identification et de gestion de la relation entre MEDI TELECOM et les Joueurs.

Les informations sont utilisées par MEDI TELECOM, ses sociétés –mères ou filiale, ou ses prestataires, qu'ils soient situés au Maroc ou à l'étranger, pour la gestion des comptes des Joueurs.

MEDI TELECOM peut utiliser les données personnelles des Joueurs pour toute opération de marketing direct concernant les produits et services de MEDI TELECOM via courrier électronique et SMS.

Sous réserve, du consentement exprès des Joueurs, lesquels doivent être indiqués au sein du document d'acceptation du gain, MEDI TELECOM peut utiliser les données personnelles des gagnants pour toute opération de marketing direct via téléphone, courrier postal etc., réalisée par MEDI TELECOM.

MEDI TELECOM pourra communiquer lesdites informations à des tiers, en ce compris des tiers situés en dehors du Royaume du Maroc, aux fins de traitement, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse.

Les Joueurs autorisent le transfert de leurs données personnelles à l'étranger.

Conformément à la loi n°09-08 relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel », les Joueurs disposent à tout moment d'un droit individuel d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de leurs données ou à leur transmission par MEDI TELECOM à des tiers.

Ils peuvent exercer leurs droits en envoyant un courrier, mentionnant ses : nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité, à l'adresse de MEDI TELECOM: Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

ARTICLE 6 : GAINS

6.1 A l'issue de la Phase Finale des Tournois, les 6 (six) gagnants de la Phase Finale tous Tournois confondus seront annoncés séance tenante et gagneront chacun les lots suivants répartis en fonction de leur classement dans leur Tournoi et en fonction du Tournoi comme suit :

Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « eFootball™ 2024 » :

- **Pour le Joueur gagnant de la Phase Finale classé premier :** 1 (un) séjour à Abidjan en Côte d'Ivoire d'une valeur estimative non engageante de 25.000 MAD TTC (vingt-cinq mille dirhams toutes taxes comprises) comprenant les éléments suivants :
- Un vol aller- retour Casablanca / Abidjan du 17 janvier 2024 au 22 janvier 2024. Les billets d'avions sont nominatifs (i.e au nom du gagnant) et sont au bénéfice du gagnant uniquement. L'enregistrement à l'aéroport de Casablanca est individuel. MEDI TELECOM choisit la compagnie aérienne à sa seule discrétion ;
- Transfert aller/retour aéroport-hôtel / hôtel-aéroport ;
- 3 (trois) nuits à Abidjan dans un hôtel 4 (quatre) étoiles. Les chambres d'hôtel sont de type single ;
- Un ticket pour le match Maroc Vs République Démocratique du Congo qui se tiendra à San Pedro le 21 janvier 2024°;
- Un vol aller- retour Abidjan / San Pedro du 21 janvier 2024 au 22 janvier 2024. Les billets d'avions sont nominatifs (i.e au nom du gagnant) et sont au bénéfice du gagnant uniquement. L'enregistrement à l'aéroport de Abidjan est individuel. MEDI TELECOM choisit la compagnie aérienne à sa seule discrétion ;
- Transfert aller/retour aéroport-hôtel / hôtel-aéroport ;
- 1 (nuit) à San Pedro dans un hôtel 3 (trois) étoiles. Les chambres d'hôtel sont de type single.
- La destination nécessite des vaccins obligatoires. Le gagnant doit décider sous sa responsabilité s'il souhaite les faire. Si le gagnant le souhaite, MEDI TELECOM pourra prendre en charge le coût des vaccins obligatoires. MEDI TELECOM décline toute responsabilité s'agissant desdits vaccins ou de leurs effets.
- Si le gagnant ne répond pas aux conditions d'entrée sur le territoire de Côte d'Ivoire notamment les vaccins obligatoires, le gain sera perdu.
Tous les extras sont à la charge du gagnant.
- **Pour le Joueur gagnant de la Phase Finale classé deuxième :** 1 (une) Console Sony Playstation 5 d'une valeur de 7000 MAD TTC (sept mille dirhams toutes taxes comprises).
- **Pour le Joueur gagnant de la Phase Finale classé troisième :** 1 (un) Ecran Gamer MSI Optix G27C4X d'une valeur de 2700 MAD TTC (deux mille sept cents dirhams toutes taxes comprises).

Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « EA Sports FC 24 » :

- **Pour le Joueur gagnant de la Phase Finale classé premier :** 1 (un) séjour à Abidjan en Côte d'Ivoire d'une valeur estimative non engageante de 25.000 MAD TTC (vingt-cinq mille dirhams toutes taxes comprises) comprenant les éléments suivants :
 - Un vol aller- retour Casablanca / Abidjan du 17 janvier 2024 au 22 janvier 2024. Les billets d'avions sont nominatifs (i.e au nom du gagnant) et sont au bénéfice du gagnant uniquement. L'enregistrement à l'aéroport de Casablanca est individuel. MEDI TELECOM choisit la compagnie aérienne à sa seule discrétion ;
 - Transfert aller/retour aéroport-hôtel / hôtel-aéroport ;
 - 3 (trois) nuits à Abidjan dans un hôtel 4 (quatre) étoiles. Les chambres d'hôtel sont de type single ;
 - Un ticket pour le match Maroc Vs République Démocratique du Congo qui se tiendra à San Pedro le 21 janvier 2024;
 - Un vol aller- retour Abidjan / San Pedro du 21 janvier 2024 au 22 janvier 2024. Les billets d'avions sont nominatifs (i.e au nom du gagnant) et sont au bénéfice du gagnant uniquement. L'enregistrement à l'aéroport de Abidjan est individuel. MEDI TELECOM choisit la compagnie aérienne à sa seule discrétion ;
 - Transfert aller/retour aéroport-hôtel / hôtel-aéroport ;
 - 1 (nuit) à San Pedro dans un hôtel 3 (trois) étoiles. Les chambres d'hôtel sont de type single.
 - La destination nécessite des vaccins obligatoires. Le gagnant doit décider sous sa responsabilité s'il souhaite les faire. Si le gagnant le souhaite, MEDI TELECOM pourra prendre en charge le coût des vaccins obligatoires. MEDI TELECOM décline toute responsabilité s'agissant desdits vaccins ou de leurs effets.
 - Si le gagnant ne répond pas aux conditions d'entrée sur le territoire de Côte d'Ivoire notamment les vaccins obligatoires, le gain sera perdu.
Tous les extras sont à la charge du gagnant.
- **Pour le Joueur gagnant de la Phase Finale classé deuxième :** 1 (une) Console Sony Playstation 5 d'une valeur de 7000 MAD TTC (sept mille dirhams toutes taxes comprises) ;
- **Pour le Joueur gagnant de la Phase Finale classé troisième :** 1 (un) Ecran Gamer MSI Optix G27C4X d'une valeur de 2700 MAD TTC (deux mille sept cents dirhams toutes taxes comprises).

6.2 A l'issue de la Phase Finale du Tournoi eFootball™ 2024, le gagnant classé premier sera automatiquement qualifié pour participer au Tournoi Panafricain Orange Esport Experience 2023 qui se tiendra les 19 et 20 janvier 2024 à Abidjan (ci-après désigné « Tournoi Panafricain »).

6.3. Pour les gains, MEDI TELECOM se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par un autre gain de valeur équivalente, en cas d'impossibilité temporaire ou définitive pour MEDI TELECOM de donner aux gagnants les gains proposés au titre du présent jeu, notamment en cas de rupture momentanée ou définitive de stock.

MEDI TELECOM décline toute responsabilité concernant les faits préjudiciables, les dommages directs ou indirects, immédiats ou futurs, quelles que soient leur nature et les circonstances au cours desquelles ils se sont produits, survenus pendant la jouissance du gain attribué dans le cadre des présentes et/ou du fait de son utilisation.

Il est établi que MEDI TELECOM ne délivre aucune garantie de quelle que nature que ce soit s'agissant du gain attribué. Il est d'autre part établi que MEDI TELECOM n'est aucunement responsable de l'utilisation desdits gains, de tout fait, de quelle que nature qu'il soit, directement ou indirectement lié à ladite utilisation.

Si les gagnants refusent ou se désistent du gain qui leur revient de droit, ceux-ci devront confirmer leur désintéret pour lesdits gains par écrit. MEDI TELECOM ne fournira pas de gain de remplacement.

Une fois le gain acquis par le gagnant, il ne pourra être ni échangé, ni repris, ni converti en espèces.

ARTICLE 7 : RETRAIT DES GAINS

Une fois les gagnants de la Phase Finale qui se déroulera à Casablanca désignés, MEDI TELECOM les notifie directement sur place à l'issue de la Phase Finale.

Les Joueurs classés deuxièmes et troisièmes des Tourois se verront remettre leurs gains définis à l'article 6 à l'annonce des résultats, sous réserve de la signature par lesdits gagnants d'un document de réception de gain.

Les gagnants de la Phase Finale à Casablanca classés premiers (i) ayant remporté le séjour à Abidjan et (ii) ayant eu le droit de participer au Tournoi Panafricain, se verront communiquer l'instruction par MEDI TELECOM afin de bénéficier de leur gain, à l'issue de la Phase Finale.

Il est précisé que MEDI TELECOM ne prendra pas en charge et n'effectuera pas, sous quelle que forme que ce soit et pour quelque motif que ce soit, les conditions d'accès au territoire Ivoirien ni les formalités administratives devant être accomplies par le gagnant et relatives à l'obtention du visa ou de tout autre titre ou document requis et quelle que soit la nature de ces derniers, en vue d'effectuer le voyage, objet du gain.

Aussi, il est précisé que MEDI TELECOM ne pourra pas être tenue responsable en cas de non respect des conditions d'accès au territoire Ivoirien (vaccins ou autre etc...) et/ou de non obtention des autorisations nécessaires afin de pouvoir accéder au territoire Ivoirien. MEDI TELECOM ne peut en aucun garantir l'obtention du visa par le gagnant (si cette formalité est nécessaire). Si le gagnant ne respecte pas les conditions d'accès et/ou ne peut pas obtenir le visa pendant les périodes de voyage éligibles, le gain voyage sera perdu, ce que le gagnant reconnaît et accepte.

Dans le cas où le gagnant (i) refuse le gain, (ii) ne peut recevoir son gain, (iii) n'est pas présent sur le lieu de tenue de la Phase Finale à l'annonce des gagnants (iv) est exclu de la liste des Joueurs conformément aux stipulations des présentes (v) n'obtient pas le visa dans les conditions fixées ci-dessus ou ne respecte pas les conditions ci-dessus, le gain sera perdu et MEDI TELECOM se réserve le droit de le garder.

MEDI TELECOM doit vérifier l'identité du gagnant lors de la remise des gains, pour ce faire, le gagnant s'engage à présenter sa carte nationale d'identité à MEDI TELECOM.

Par ailleurs, MEDI TELECOM se réserve le droit de communiquer au public l'identité du gagnant par tous moyens ou supports médiatiques

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS GENERALES.

MEDI TELECOM n'est pas responsable de la perte ou du vol des gains, une fois que ceux-ci sont remis aux gagnants.

Toute information communiquée par les gagnants, notamment les coordonnées de ceux-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude ou si elle est incomplète.

MEDI TELECOM ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au présent jeu.

MEDI TELECOM se réserve le droit d'exclure de la participation au présent jeu toute personne troublant le déroulement du jeu.

Les gains mis en jeu et attribués au gagnant, ne seront ni repris ni échangés contre un autre gain, objet ou prestation quelle que soit sa valeur. Les gains ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

MEDI TELECOM se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un ou de plusieurs Joueurs, à tout moment, dans l'hypothèse où ces derniers ne respecteraient pas les normes et les valeurs de MEDI TELECOM notamment : le respect mutuel, le civisme ou encore, le savoir-vivre et notamment en cas de comportement anormal, de vandalisme etc...

ARTICLE 9 : UTILISATION DU NOM ET DE L'IMAGE DES JOUEURS ET DES PARTICIPANTS

En signant et légalisant l'autorisation d'utilisation et d'exploitation des droits d'image des Joueurs, jointe en annexe 3 des présentes, les Joueurs s'engagent et autorisent MEDI TELECOM, à utiliser et communiquer leurs noms et prénoms, leurs coordonnées, leurs photographies, leurs voix et leur image à des fins promotionnelles ou pour toute campagne de communication autour du présent jeu (média, hors média et messages vocaux) dans les conditions et délais définis en Annexe 5 des présentes.

En outre, MEDI TELECOM se réserve le droit de communiquer au public l'identité des gagnants par tous moyens ou supports médiatiques.

ARTICLE 10 : FRAUDES

Toute participation au jeu objet des présentes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, détournement ou abus entraînent la disqualification des Joueurs et la remise en jeu des gains éventuellement attribués.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT

MEDI TELECOM se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'il pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

Toutes modifications, substantielles ou non au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du Jeu.

ARTICLE 12 : INTERRUPTION-ANNULATION

MEDI TELECOM se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre le présent jeu si elle le juge nécessaire ou en cas de décision des autorités compétentes, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

MEDI TELECOM se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, d'arrêter ou d'annuler les Tournois à tout moment si elle le juge nécessaire, sans que sa responsabilité soit engagée.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au présent jeu implique de la part des Joueurs l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et du principe du jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera automatiquement privé de la possibilité de participer au présent jeu, mais également du gain qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 14 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé au rang des minutes de l'étude de Maître Ihssane Bensouda, notaire sis 22, Boulevard Omar El Khayam Résidence Fatimzahra Beauséjour, Casablanca, Maroc.

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de MEDI TELECOM SA sise Lotissement la Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca Maroc.

ARTICLE 15 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations, demandes d'informations, contestations ou suggestions doivent être adressées à la société MEDI TELECOM SA, sise Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

ARTICLE 16 : LEGISLATION APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi marocaine.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Casablanca.

M. Hendrik KASTEEL
Directeur Général

ANNEXE 1: PLANNING DES TOURNOIS

Novembre							Decembre						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5					1	2	3
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31



Inscription



Premier et deuxième tour de qualification **EA Sport FC 24**



Premier et deuxième tour de qualification **eFootball 24**



Troisième et Quatrième tour de qualification **EA Sport FC 24**



Troisième et Quatrième tour de qualification **eFootball 24**

ANNEXE 2 : PLANNING DES INSCRIPTIONS AUX TOURNOIS EFOOTBALL™ 2024 ET EA SPORTS FC 2024

Semaine 1 :

- Pour le Tournoi « eFootball™ 2024 » : du 27 novembre 2023 à 09h00min01s au 29 novembre 2023 à 17h29min59s inclus ;
- Pour le Tournoi « EA Sports FC 24 » : du 27 novembre 2023 à 09h00min01s au 29 novembre 2023 à 17h29min59s inclus ;

Semaine 2 :

- Pour le Tournoi « eFootball™ 2024 » : du 4 décembre 2023 à 09h00min01s au 6 décembre 2023 à 17h29min59s inclus ;
- Pour le Tournoi « EA Sports FC 24 » : du 4 décembre 2023 à 09h00min01s au 6 décembre 2023 à 17h29min59s inclus ;
- .

Semaine 3 :

- Pour le Tournoi « eFootball™ 2024 » : du 11 décembre 2023 à 09h00min01s au 13 décembre 2023 à 17h29min59s inclus ;
- Pour le Tournoi « EA Sports FC 24 » : du 11 décembre 2023 à 09h00min01s au 13 décembre 2023 à 17h29min59s inclus ;

Semaine 4 :

- Pour le Tournoi « eFootball™ 2024 » : du 18 décembre 2023 à 09h00min01s au 20 décembre 2023 à 17h29min59s inclus ;
- Pour le Tournoi « EA Sports FC 24 » : du 18 décembre 2023 à 09h00min01s au 20 décembre 2023 à 17h29min59s inclus ;

ANNEXE 3: MODELE D'AUTORISATION D'UTILISATION ET D'EXPLOITATION DES DROITS D'IMAGE DES JOUEURS

Je soussigné(e),..... ;

titulaire de la CIN n°;

né(e) le..... ;

demeurant sis ;

déclare par ma simple signature de la présente autorisation, sans qu'il ne soit besoin d'effectuer de formalités supplémentaires, (i) être majeur(e) et capable, (ii) participer volontairement à l'évènement « **Orange Esport Talents - CAN 2023** » qui aura lieu du auinclus (ci-après l' « Evènement ») organisé par **MEDI TELECOM SA**, société anonyme de droit marocain au capital social de 2.373.168.700 Dirhams, ayant son siège social sis Lotissement la Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 97815, Identification Fiscale n° 108 6826 (ci-après désignée « **MEDI TELECOM SA** »), via son sous-traitant, **ATLAS GAMING SARL**, société à responsabilité limitée de droit marocain au capital social de 100000 MAD, ayant son siège social sis 267, Boulevard Zerktouni, Racine, Préfecture Anfa, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 422845, Identification Fiscale n° 33624730 et (iii) autoriser expressément **MEDI TELECOM** à réaliser des enregistrements de mon Image et à utiliser et exploiter mon Image dans le cadre de toute campagne de communication autour de l'Evènement et quel qu'en soit le support de communication (ATL et BTL notamment TV, affichage, flyers, presse, cinéma, web etc...) et ce pour des besoins internes et/ou pour une exploitation et diffusion publique au sein du territoire du Royaume du Maroc et à l'international, sur Internet et dans les réseaux sociaux en ce compris dans les points de ventes de **MEDI TELECOM**.

Il est expressément entendu que pour les besoins de la présente autorisation « Image » signifie : mon nom, mon prénom, mes surnoms, ma voix, mon image etc... ou encore les retranscriptions de mes propos quel qu'en soit le support (photo, vidéo, papier etc....) et la technologie utilisée, en ce compris les rushs qu'ils aient été diffusés ou non.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 2 (deux) ans à compter de la date de sa signature pour l'exploitation et diffusion publique sur le territoire du Royaume du Maroc et à l'international et pour une durée illimitée pour Internet, les réseaux sociaux et les diffusions internes.

Je reconnais et accepte expressément que **MEDI TELECOM** ne me reversera aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit au titre de l'exploitation de mon Image. De plus, je reconnais qu'il n'existe aucune relation « employeur-employé » me liant à **MEDI TELECOM**.

Je déclare et reconnais également que mon intervention, dans le cadre des prises de vue et des enregistrements susmentionnés, ne revêt aucun caractère artistique et qu'aucun droit d'auteur ou droit voisin n'y est attaché, cette intervention n'ayant aucunement pour objet une œuvre ou

l'interprétation d'une œuvre et que mon intervention ne s'apparente en rien à une participation à un tournage ni à une prestation à quelque titre que ce soit.

J'accepte que, conformément à la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, je dispose à tout moment d'un droit individuel d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données me concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de mes données ou à leur transmission par MEDI TELECOM à des tiers. Je peux exercer mes droits en envoyant un courrier, mentionnant mes : nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de ma pièce d'identité, à l'adresse de MEDI TELECOM: Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

Fait à, le, en 2 (deux) exemplaires originaux, dont l'un m'a été remis.

Signature légalisée